

Réunion DGESCO : programmes voie pro en arts

Introduction de l'administration : Commence aujourd'hui une longue série d'audiences sur les programmes. En parallèle une consultation électronique des programmes débutera à partir du 28 Février: questionnaire sur page Eduscol. Passage en CSL le 12-13 mars.

Le CSP vote et met en ligne au fil de l'eau les programmes. Les arts ont été les premiers textes mis en ligne pour CAP et Bac Pro. Grande similitude dans les deux programmes.

Six guides seront en consultation sur Eduscol fin de la semaine prochaine : familles de métiers, chef-d'œuvre, co-intervention et consolidation des acquis.

CGT : c'est étonnant d'avoir des programmes « copier-coller » en CAP et Bac Pro alors que les publics sont différents. L'absence de l'Inspection générale lors de cette audience est incompréhensible voir handicapante pour un échange constructif.

La place du numérique est prépondérante dans ces programmes, c'est difficilement réalisable avec les moyens existants dans les établissements. Les salles informatiques sont prévues pour des petits effectifs or les cours dans la grille sont très souvent en classe entière. Quels moyens pour la mise en œuvre de cette ambition ?

« Sur les moyens numériques, les éditeurs ont sensibilisé les régions sur la nécessité d'avoir des bandes passantes suffisantes » Mme Vieillard.

Absence dans les programmes de bac pro des dispositions quant aux modalités d'évaluations : CCF ou épreuves ponctuelles ? Mystère !!

Les Arts appliqués sont fortement conviés à participer aux « chef-d'œuvres », mais cette logique purement utilitariste est à craindre dans la mise en œuvre. Dans le texte « les arts appliqués contribuent à la réalisation du chef-d'œuvre », les P6500 ne sont pas de simples exécutants, ils doivent participer à la conception pas seulement à la réalisation.

Le volet culture générale et artistique est en perte de vue au sein des programmes. C'est inquiétant car bien souvent le lycée est le dernier lieu d'études des élèves de la voie pro. Logique de réduction vers la culture « professionnelle » de la spécialité de formation : la notion de « culture métiers » est un peu trop présente dans les finalités des référentiels. Ce référentiel crée un entonnoir vers la professionnalisation des élèves. Cela est contraire aux besoins d'ouverture des élèves. Demande de la CGT d'inscrire la construction d'une culture générale et artistique dans les finalités du programme dans le préambule.

Les grilles horaires tuent toute ambition d'émancipation par les arts ainsi que celles des projets d'envergure tels qu'on a pu en faire jusque-là. Une note de cadrage a apparemment été transmise aux chefs d'établissement pour un fléchage des différentes disciplines dans le chef d'œuvre : absence de transparence du Ministère sur cette question.

La réponse du ministère : elle ne vient certainement pas du ministère, à voir au niveau académique !

Rappel : la grille horaire de CAP est divisée par deux passant de 100,5 heures à 55 heures. La culture artistique est le volume le plus bas de la grille horaire : 29 en 1ère année de CAP et 72,5 heures d'EPS. N'est-ce pas une volonté politique ?

Est-il prévu des formations pour les enseignants ? des temps de concertation pour le chef d'œuvre ?

CAP :

- Référence à « l'horaire d'enseignement spécialisé faisant partie des enseignements professionnels » n'est pas suffisamment clair. Dans certaines spécialités de CAP le volume horaire d'arts appliqués doit être augmenté. Amendement demandé : rédiger une phrase plus injonctive pour permettre aux collègues de s'appuyer sur le référentiel pour obtenir les moyens nécessaires dans les TRMD.
- Dans les finalités : amendement demandé pour faire apparaître une finalité portant sur la culture artistique générale, et que cette finalité soit la première, avant la « culture métier ».
- L'Histoire des arts est seulement abordée dans un paragraphe d'une dizaine de lignes, besoin d'étoffer cette partie pour la rendre plus appréhensible.
- Quelles prescriptions quant aux évaluations ? Même attentes en CAP et en Bac Pro. Des niveaux de compétences (1,2,3) non explicités. Quid des élèves de CAP poursuivant en Bac Pro ?
- Demande de nuancer la prescription d'une approche numérique présente dans tous les domaines : cette volonté de développer les enseignements numériques est en décalage avec les moyens des établissements et n'est sûrement pas possible dès la rentrée 2019

Bac Pro :

Besoin de penser dans le référentiel l'articulation CAP / Bac Pro pour les élèves passant d'un diplôme à l'autre. Clarifications à apporter sur les niveaux d'évaluation.